

COMPTE-RENDU

Séance ordinaire du Conseil Municipal

Jeudi 17 septembre 2020 à 18 heures 40 - Salle Roche Close

Date de convocation : 12 septembre 2020

Nombre de conseillers : 15 en exercice, 13 présents, 15 votants (retard Guillaume CHABOT, arrivé avant le vote du premier point)

Présents : Laurent PASCAL, Dominique BARON, Brigitte THOMAS, Guillaume CHABOT, Alain PASTRE, Fabienne MANCHE, Christophe BESSON, Jean REMUSAT, Virginie ISOARD, Audrey MANIVET, Fabien PIOLLE, Thomas SILVE, Maxime MUSSO

Excusés ayant donné pouvoir : Nathalie ESCLAPEZ ayant donné pouvoir à Brigitte THOMAS, Corinne LABELLE ayant donné pouvoir à Laurent PASCAL

Absents : /

Présidence : Laurent PASCAL, Maire de la commune de Seyne

Secrétariat de séance : Fabien PIOLLE

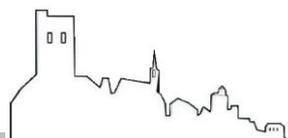
Points ajoutés à l'ordre du jour : validation commande et installation de sanitaires publics automatiques, commande d'une dameuse d'occasion auprès de la société PRINOTH, avenant à la convention du 02/07/2019 entre P2A et la commune pour la mission de transport scolaire assurée en régie, convention avec l'association La Ruche afin de régulariser le service de transport assuré quotidiennement par la commune, renouvellement de la convention existant pour le site de vol en planeur avec accueil d'un ULM et signature d'une nouvelle convention pour l'accueil d'un second ULM sur une durée limitée

VILLAGE

- Autorisation de négocier et signer un accord d'échange de parcelles avec les futurs propriétaires de la parcelle cadastrée section H n°64 **Voté à l'unanimité** ou d'exercer le droit de préemption si un accord ne pouvait intervenir, afin d'assurer une réserve foncière en vue de la possibilité de construction d'un parking pour le cimetière de Seyne. **Voté à 14 voix pour et 1 abstention (Thomas SILVE)**
- Validation commande et installation de sanitaires publics automatiques pour la Place d'Armes pour un montant maximal de 40 000 € HT. **Voté à 13 voix pour, 1 abstention (Thomas SILVE) et 1 voix contre (Maxime MUSSO)**

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - FINANCES

- Validation commande travaux de voirie avec l'entreprise COLAS chemin du Bas Chardavon (15 675 € HT) et campagne d'emplois (16 800 € HT). **Voté à l'unanimité**
- Validation commande jeux d'enfants. **Pas de délibération nécessaire car les montants entrent dans la délégation du Maire**
- Contre-proposition de vente d'un appartement aux Maisons Saint Pierre à hauteur de 52 000 €. **Voté à l'unanimité**
- Vente de petits matériels inutilisés provenant de l'ancien Carrefour Contact au GIP du Pays de Seyne



(300 €) et à la Société d'Exploitation Brunet et Fils (2 000 €). **Voté à l'unanimité**

▪ Répartition des charges 2019 liées au fonctionnement des Maisons Saint Pierre, incluant une rectification sur 2017 et 2018, pour les locataires et propriétaires. **Voté à l'unanimité**

ECONOMIE

▪ Proposition de gratuité pour la mise à disposition des locaux de l'ancien Café des Alpes cet été suite aux différents problèmes d'électricité et de dégâts des eaux. **Voté à l'unanimité**

COOPERATION INTERCOMMUNALE

▪ Validation du rapport de la CLETC (Commission Locale d'Evaluation du Transfert des Charges auprès de la communauté d'agglomération Provence Alpes) au 1^{er} janvier 2020. **Voté à l'unanimité**

VIE ASSOCIATIVE - FESTIVITES

▪ Délégation au Maire pour la répartition et l'attribution des subventions aux associations 2020 dans la limite des crédits votés au budget primitif 2020. **Voté à l'unanimité**

GRAND-PUY

▪ Commande d'une dameuse d'occasion auprès de la société PRINOTH pour 80 000 € HT qui seront financés par un emprunt, afin de permettre l'ouverture de la station du Grand-Puy cet hiver. **Voté à l'unanimité**

QUESTIONS TRANSVERSALES

▪ Autorisation du Maire à signer la convention d'occupation privative du domaine public à intervenir avec la société Phoenix France Infrastructure pour l'installation d'une nouvelle antenne Bouygues Telecom sur un terrain communal au Grand-Puy. **Voté à l'unanimité**

▪ Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2019 et du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement 2019. **Voté à l'unanimité**

QUESTIONS DIVERSES

▪ Autorisation du Maire à signer un avenant à la convention du 02/07/2019 entre P2A et la commune pour la mission de transport scolaire assurée en régie afin de corriger une erreur matérielle. **Voté à l'unanimité**

▪ Autorisation du Maire à signer une convention avec l'association La Ruche afin de régulariser le service de transport assuré quotidiennement par la commune pour les enfants de l'école maternelle jusqu'à la crèche. **Voté à l'unanimité**

▪ Autorisation du Maire à renouveler la convention existant avec l'association club SAGA (Seyne-les-Alpes Gliding Association) et la SCI Malevezin afin de permettre la pratique du vol en planeur et l'accueil d'un ULM sur une période de 2 ans. **Voté à l'unanimité**

▪ Autorisation du Maire à signer une nouvelle convention sous conditions avec l'association susmentionnée pour autoriser l'accueil d'un second ULM sur une période d'1 an uniquement afin d'en mesurer les conséquences. **Voté à l'unanimité**

La séance est levée à 20h37.

